

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Séance du 23 février 2023

Conseillers Municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :

16.02.2023

Date d'affichage :

24.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. **Michel BAISSAC, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs BAISSAC M, COUDERC P, BASTID Y, LHERITIER L, BOUISSE L, DOLY D, MANIAVAL E, RIC D, ANDRIEU F, FABREGUES M, FICHE V, LACAMBRE S, VIDAL A.

Absents excusés : MARTINET V, SEGUIS H.

Absent excusé ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme FICHE Virginie

Objet de la délibération n° 20230223_5 :

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage : projet de construction d'une école élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction d'une école élémentaire et de locaux périscolaires nous avons besoin de prendre appui sur les conseils et l'aide de l'Agence Départementale au Service des Collectivités pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations assurées par Cantal Ingénierie et Territoires comprennent :

- Une phase de définition des besoins,
- Une phase d'assistance à la consultation de la maîtrise d'œuvre,
- Une phase d'accompagnement pendant le déroulement des études et des prestations de maîtrise d'œuvre,
- Une phase d'accompagnement pendant les travaux.

Le devis prévisionnel des honoraires s'élèvent à la somme de 7 500.06 € H.T. soit 9 000.07 € TTC.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 23 février 2023.

Le Maire,

Michel BAISSAC.